

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Faisabilité - 2013 Réalisation-2016	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	F.P.1.2 Eco-rénovation d'un bâtiment industriel en maison rurale, logement public et atelier rural à L'Ecluse	1.716.610,92€	Pas encore approuvé par la RW

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type Salle/Atelier rural	Montant annuel	3.755,43€
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type Salle/Atelier rural	Montant annuel	3.573,90€
	Type Logement	Montant annuel	1.751,68€
	Type Communs Logement et Atelier	Montant annuel	4.606,24€
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	- 5.300,55€
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Vie sociale et culturelle locale, lieu de réunion intergénérationnelle.
	Utilisation de l'atelier rural comme local pour le démarrage de TPE.
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Pas d'impact

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
1996	1997	2021	08/11/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	12/01/2023	Nombre de présents	11
	22/06/2023		12
	30/10/2023		13
	06/12/2023		7 PCDR - 11 CCATM
	07/12/2023		10
Réflexion sur l'opération de développement rural			

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

	<p>Cette année 2023 est la première année hors-validité du PCDR qui s’est arrêtée le 13 décembre 2022. La Commune et la CLDR ont avancé sur l’ensemble des dossiers afin de pouvoir respecter les temporalités administratives imposées par le décret et l’arrêté ministériel du développement rural.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CLDR a approuvé le rapport annuel de l’année 2022 et un travail d’évaluation du précédent PCDR a été réalisé. • L’ASBL ‘Contrat de Rivière Dyle-Gette’ est venue présenter ses activités à la CLDR et une réflexion sur la question des inondations a été menée en présentant les mesures mises en place et celles qui sont envisagées dans le futur. • La CLDR et les partenaires Biodiversité se sont réunis pour répondre à l’appel à projets ‘BiodiverCité’ 2024 et réfléchir plus largement sur les projets prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer l’environnement et la biodiversité sur l’entité. • Le PCM ‘modes doux’, faisant l’objet d’une fiche-projet du PCDR, a été présenté à la CLDR et la CCATM. • Le Groupe de Travail Agriculture s’est également réuni en cette fin d’année afin de préparer une réunion ouverte à tous les agriculteurs en février portant sur le bail à ferme. Cette réunion est organisée en partenariat avec l’ASBL Terre en vue. • Pour le reste, la CLDR a continué de suivre l’avancement des différentes phases des projets en convention de développement rural en cours : <ul style="list-style-type: none"> ○ la création de la maison multiservices à Hamme-Mille ; ○ la transformation de la salle polyvalente de Hamme-Mille et usage en maison rurale ; ○ la création de la maison rurale, de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse ; ○ l’éco-rénovation de la cure de La Bruyère en maison de village et création de deux logements ; ○ la création d’un cœur de village à Hamme-Mille dans le cadre de la restructuration du centre ; ○ La création d’un réseau de chaleur dans le centre du village de Beauvechain ; ○ La construction de logements intergénérationnels à Hamme-Mille.
Propositions de projets à entreprendre ; N/A (PCDR hors validité)	
Numéro fiche-projet	
Intitulé du projet	
Priorité du projet	
Calendrier d’exécution	

